34e ANNEE N° 69 — 5 Centimes — MARDI 26 JUIN 1894

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 26 Juin

Assassinat de M. Carnot

Le banquet offert, dimanche au soir, par la municipalité de Lyon, au président de la République, venait de finir.

Il était 9 h. 10, le cortège se dirigeait vers le théâtre où avait lieu une représentation de gala. M. Carnot avait pris place dans la première voiture. Il était arrivé à moitié de la façade du palais du Commerce, donnant sur la rue de la République, à égale distance de la place des Cordeliers et de la place de la Bourse.

Il était, de la part de la foule, l'objet d'ovations enthousiastes, et il y répondait, comme toujours, de la façon la plus gracieuse, en remerciant de la main droite et en saluant de la main gauche avec son chapeau, lorsqu'un individu s'est précipité sur le landau, en a gravi le marchepied et a porté à M. Carnot un coup de poignard. M. Carnot s'affaissa.

Le préfet du Rhône M. Rivaud, assis à côté de M. Carnot, avait, d'un coup de poing, envoyé rouler l'assassin sur la chaussée ; trop tard, hélas !

M. Rivaud se rendit sur le théâtre et annonça la terrible nouvelle. La société lyonnaise s'écoula aussitôt consternée.

L'auteur de l'attentat était entre les mains de la foule, dont l'indignation était au comble, et qui menaçait de l'écharper sur place. Les sergents de ville ont eu la plus grande peine à empêcher qu'il ne fût massacré.

* * *

M. Carnot a été transporté dans sa chambre, inerte, les médecins constatent que la blessure du foie est profonde de huit centimètres et estiment qu'une opération est nécessaire. M. le docteur Poncet débride la blessure, mais vers onze heures une hémorrhagie interne survient.

Mgr l'archevêque de Lyon vient à minuit et, l'état du blessé s'aggravant, il administre l'extrême-onction. M. Carnot à la pleine connaissance de son état, il dit : « Je m'en vais » ; puis, prévenu que ses amis étaient là, il dit : « Je suis bien heureux de leur présence.

A 12 h. 45 il expira.

* * *

La foule exaspérée saccage plusieurs restaurants ou cafés italiens, pourchasse les italiens dans les rues ; la police a dû leur donner asile dans les postes.

Mort aux Italiens

La foule est revenue au café Casati, qu'elle a saccagé. Toutes les glaces ont été brisées.

Il en a été de même aux cafés Matossi et Maderni dont les propriétaires sont également italiens. La foule agitait des drapeaux français et criait : « A bas les étrangers ! A la porte les étrangers ! »

Les manifestants se sont dirigés ensuite vers la rue de la Barre où habite le consul d'Italie ; mais ils ont été dispersés par les agents de police et les gendarmes à cheval.

Des patrouilles de cuirassiers parcourent la ville pour empêcher de nouvelles manifestations.

L'assassin

L'assassin déclare qu'il est d'origine italienne et se nommer Césario Santo, qu'il a 22 ans, habite Cette depuis six mois et n'est à Lyon que depuis ce matin même.

Une partie de ses déclarations est exacte. On l'a déjà fouillé, et on a trouvé sur lui un livret d'ouvrier visé à Paris le 20 juin 1894, et dans lequel il est dit qu'il est né à Monte-Visconti, province de Milan.

Invité à fournir de plus amples renseignements sur son état civil, il demande un morceau de papier et il écrit dessus :

« Cesario Giovanni, corso Duca di Genova presso distintissima famillia *(sic)* Magni Francesco. »

Ce qui est traduit ainsi : « Cesario Giovanni, cours du duc de Gênes, chez la famille bien connue de Magni Francesco. »

Il se dit anarchiste.

Impossible d'en tirer autre chose. Il a dit qu'il ne parlera plus que devant la cour d'assises.

L'interrogatoire terminé, le meurtrier a été conduit au violon, qui se trouve dans le sous-sol.

Le poignard

M. Lépine a reçu ensuite, au poste même, la déposition de deux témoins.

Le premier, Baptiste Domergue, âgé de 60 ans, demeurant 3, rue la Vigilance, à Lyon, a ramassé le poignard dont s'est servi l'assassin. C'est une arme longue d'environ vingt-cinq centimètres, dont la poignée est en cuivre doré.

La gaîne, qui a été également trouvée sur la chaussée, est en velours rayé de noir et de rouge.

Le second témoin est un gardien de la paix qui a aidé l'inspecteur de police Dubois, attaché à l'Elysée, à arrêter l'assassin. Il n'a fait que confirmer ce que nous venons d'annoncer.

Paris, 26 juin, 6 heures matin.

A Paris, cet attentat a produit une certaine effervescence.

Madame Carnot est partie à 11 h. 57 pour Lyon.

Les ministres présents à Paris et les présidents des deux Chambres ont tenu conseil.

Tous les corps d'armée sont consignés.

* * *

Les journaux sont unanimes pour flétrir avec indignation l'attentat et louer M. Carnot, qui avait l'estime de tous les partis.

Dépêche aux préfets

M. Dupuy, président du Conseil, a adressé à M. Sincère, directeur du personnel et du cabinet au ministère de l'intérieur, un télégramme, en l'invitant à le transmettre immédiatement aux présidents des deux Chambres, aux ministres, au gouverneur militaire de Paris, aux préfets, sous-préfets, etc.

« Lyon, 24 juin, 9 h. 46, soir.

» Le président de la République a été frappé d'un coup de poignard, dans le trajet de la chambre de commerce au grand théâtre.

» L'assassin a été arrêté aussitôt.

» Il tenait un placet d'une main et un poignard de l'autre.

» Le président a été transporté immédiatement à la préfecture où il est entouré des sommités médicales de Lyon.

» Dans cette donloureuse épreuve, le gouvernement associe la France à ses vœux.

» Pour le président de la République,

» Ch. DUPUY. »

Au Sénat

Après avoir donné lecture de la lettre par laquelle M. Charles Dupuy, président du conseil annonce au président du Sénat la mort de M. Carnot, M. Challemel-Lacour prononce le discours suivant :

Vous vous êtes associés tous au sentiment d'horreur qu'a inspiré à la France entière l'attentat abominable dont le président de la République a été dimanche victime. Le moment n'est pas venu de rappeler les services rendus par M. Carnot à son pays et de décerner l'hommage qui convient au citoyen excellent qui a, pendant près de sept années, exercé avec tant de dignité et une conviction si parfaite la première magistrature de la République.

L'Europe qui appréciait la noblesse et la sûreté de son caractère joindra ses regrets aux nôtres.

Les Chambres françaises vont se réunir pour désigner le citoyen à qui sera dévolue la tâche de remplacer M. Carnot ; elles sauront montrer à la France et à l'Europe, par le sang-froid qu'elles garderont dans cette épreuve, leur confiance inébranlable dans la solidité de nos institutions. Elles s'inspireront, nul de vous n'en doute, avant tout, des devoirs que leur impose la bonne renommée de la France dans le monde.

Le choix qu'elles feront sera certainement celui que ratifiera la grande majorité des Français, uniquement préoccupés d'assurer au dehors l'honneur de l'Etat et à l'intérieur la concorde dans la République.

Je pense que le Sénat voudra suspendre ses séances jusqu'à ce qu'il ait été procédé à l'élection du nouveau président de la République.

A la Chambre

M. Casimir-Périer suivi des membres du bureau entre dans la salle. Un profond silence s'établit. Tous les députés sans exception se lèvent pour écouter la lecture de la dépêche par laquelle le président du conseil lui annonçait de Lyon, dimanche soir, la mort du président Carnot. Quand il a terminé le président donne lecture de la lettre de convocation de l'Assemblée nationale à Versailles, par M. le président du Sénat auquel la Constitution confie cette mission.

Immédiatement après cette lecture, M. Casimir-Périer prononce les paroles suivantes :

« La Chambre et la France sont pénétrées d'un même sentiment d'angoisse en face de l'odieux forfait qui frappe le Président de la République au champ d'honneur, dans l'exercice de ses devoirs constitutionnels.

» L'heure est au recueillement ; inclinons-nous devant cette tombe où disparaît dans de si cruelles circonstances, une vie qui est un enseignement et un exemple, car elle est faite de dévouement à la Patrie et à la République.

» Envoyons du fond de nos cœurs à la famille de M. Carnot le témoignage de notre respectueuse sympathie. »

Arrivée de Mme Carnot

Lyon, 25 juin, matin.

Mme Carnot et ses deux fils, MM. Ernest et François Carnot, étaient partis dimanche au soir à minuit moins dix pour Lyon par train spécial. Ils étaient accompagnés du docteur Planchon et de M. Picard, chef de l'exploitation de la Compagnie P.-L.-M. Ils sont arrivés ce matin à sept heures à Lyon. Afin de leur éviter les manifestations sympathiques de la foule massée à la gare de Perrache, manifestations qui auraient redoublé leur douleur, le train spécial s'est arrêté à la gare de Vaise. Un landau les a conduits aussitôt à la préfecture.

M. Sadi Carnot, lieutenant au 27e de ligne, qui avait pu, samedi, au passage du train présidentiel à Dijon, embrasser une dernière fois son père, est parti de cette ville dès hier au soir. Il est arrivé à Lyon ce matin à 4 h. 51. A la vue des pavoisements préparés à la gare en l'honneur du président, M. Sadi Carnot a failli s'évanouir. Le général Borius a dû le soutenir pour l'aider à monter en voiture.

* * *

Mme Carnot refuse, paraît-il, de laisser pratiquer l'embeaumement. Elle aurait exprimé le désir que le corps fût enlevé dans le plus bref délai pour être exposé à Paris dans la chapelle de l'Elysée.

Le corps de M. Carnot, qui a été veillé toute la nuit par les officiers de la maison militaire et par les religieuses de la ville, a maintenant la rigidité cadavérique.

Le président de la République a été revêtu de l'habit noir et le grand cordon de la Légion d'honneur lui a été passé en sautoir.

Il a été photographié sur son lit de mort par M. Boyer.

Mme Carnot et ses trois fils sont en ce moment dans la chambre mortuaire où personne ne pénètre.

Détails précis sur l'attentat

En quittant le Palais du Commerce après le banquet, M. Carnot, disait M. Chaudey, se rendait au Grand-Théâtre dans une voiture qui contenait M. Rivaud, préfet du Rhône, le gouverneur de Lyon, M. le général Voisin, et le maire, M. Gailleton.

La voiture longeait le trottoir. Depuis le matin, M. Carnot, qui se montrait particulièrement heureux de l'accueil enthousiaste qui lui avait été fait par la population lyonnaise, avait donné l'ordre que la police permit à la foule d'approcher de sa voiture. Toute l'après-midi, il avait reçu le long du parcours fait dans les rues de Lyon de nombreuses pétitions qu'il avait prises lui-même des mains de ceux qui les présentaient.

Après le banquet, M. Carnot se félicitait, avant de monter en voiture, de l'empressement que la foule avait montré depuis le matin et aussi des applaudissements chaleureux que son discours venait de soulever.

C'est dans cette disposition d'esprit qu'il se rendait au Grand-Théâtre.

Quand il vit, en sortant du banquet, le jeune homme qui tendait un petit rouleau de papier au-dessus des têtes dans la direction de la voiture, il tendit la main comme pour inviter le jeune homme à s'approcher. Le jeune homme s'approcha ; de la main gauche il prit la main droite que lui tendait M. Carnot et aussitôt d'un mouvement dont la rapidité fut extrême, il dirigea le rouleau de papier sur le côté droit du Président de la République qui s'affaissa aussitôt. On s'aperçut immédiatement que le rouleau dissimulait un poignard très aigu de vingt-cinq centimètres environ.

Les derniers moments de M. Carnot

Tous ceux qui ont assisté aux derniers moments de M. Carnot témoignent de l'admirable courage du président.

L'opération a eu lieu dans une chambre bouleversée ; le président était étendu sur un matelas. Quelle effroyable scène ! Il faut débarrasser le blessé de ses vêtements, du cordon de la Légion d'honneur, que l'on coupe avec des ciseaux qui ne coupent pas. Le plastron de chemise résiste. Enfin, l'horreur de cette blessure, large de quatre centimètres, d'où s'écoule un flot ininterrompu de sang noir. Et par la fenêtre ouverte parce qu'il fallait de l'air, on entendait et on voyait le feu d'artifice du parc de la Tête-d'Or, qu'on n'avait pas eu le temps de décommander.

La journée à Paris

C'est en s'éveillant lundi matin par un beau soleil, que la population parisienne a définitivement appris la triste nouvelle.

On n'entendait dans toutes les bouches que des paroles de regret pour le président assassiné, et de compassion pour Mme Carnot et ses enfants.

Paris a donné lundi un spectacle auquel on a rarement assisté. L'assassinat du président de la République a causé une telle émotion, que sur la rive droite comme sur la rive gauche, des drapeaux drapés de crêpes de deuil ont été spontanément arborés aux fenêtres.

A l'Elysée

Sept registres ont été déposés lundi matin, à partir de sept heures, chez le concierge de l'Elysée. Ils se sont rapidement couverts de signatures.

A la préfecture de police

A la première nouvelle de l'assassinat de M. Carnot, MM. Laurent, secrétaire général de la préfecture de police, et Cavard, chef du cabinet de M. Lépine, ont pris, en l'absence du préfet de police, qui était à Lyon, des mesures pour parer à toutes manifestations qui pourraient se produire.

Ce qu'on a craint, c'est que les scènes qui ont eu lieu à Lyon, contre les italiens, ne se reproduisent à Paris. En conséquence, ordre a été donné à tous les officiers de paix de garder constamment à leur disposition deux brigades de gardiens de la paix. La garde républicaine a été consignée.

Dans les quartiers de Paris, tels que la Maison-Blanche, la Salpétrière et les Gobelins, où les italiens sont en grand nombre, des mesures de surveillance spéciales ont été prises. Les chantiers et les usines où des italiens sont employés ont été gardés.

Les théâtres

M. Leygues, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a donné l'ordre de fermer, pour cause de deuil national, les théâtres subventionnés, soit l'Opéra, la Comédie-Française et l'Opéra-Comique.

Le frère du Président

M. Adolphe Carnot, frère du président de la République, est parti lundi matin pour Guéret auprès de Mme Carnot mère, pour lui porter ses consolations.

Les funérailles nationales

Le cabinet, qui ne remettra sa démission qu'entre les mains du nouveau président de la République, va préparer un projet de loi déclarant que les funérailles de M. Carnot seront nationales et auront lieu aux frais de l'Etat.

Les funérailles ne paraissent pas pouvoir avoir lieu avant une huitaine de jours.

LE CONGRÈS

L'*Officiel* publie une note disant que le Congrès se réunira à Versailles, mercredi prochain, pour élire un président.

M. Carnot

M. Carnot (Marie-François-Sadi,) né à Limoges, le 11 août 1837, est le fils aîné de l'ancien ministre de 1848, Hippolyte Carnot, mort en 1888, et petit-fils du conventionnel Lazare Carnot, surnommé « l'organisateur de la victoire ».

Il entra à l'école polytechnique en 1857 avec le numéro 5, puis à l'école des ponts et chaussées avec le numéro 1.

L'attentat et la Presse

La *Justice :*

La destinée frappe M. Carnot au moment où, arrivé au terme d'une présidence de sept ans, il allait donner l'exemple du désintéressement en refusant de laisser poser à nouveau sa candidature, contrairement au vœu de ses amis.

Il tombe en soldat à son poste, et l'homme qui l'a frappé, fou ou criminel, porte le coup le plus cruel à la République, à la France.

Le *Petit Parisien :*

C'est une grande humiliation infligée à notre pays de suffrage universel et de liberté.

Le *Journal des Débats* :

La France a eu des chefs entourés de plus d'éclat, elle n'en a pas connu de plus honnête, de plus droit, de plus appliqué à accomplir avec tact, avec conscience, avec générosité, la tâche de premier magistrat d'une grande démocratie.

Le *Petit Journal :*

Aux horribles tentatives des Fieschi, des Orsini, on trouve une explication ; mais il n'y en a point ici et l'on reste déconcerté. Du moins, le coup n'a pas été porté par une main française.

LES JOURNAUX ANGLAIS

Le *Times :*

L'assassin qui a frappé M. Carnot a infligé à la France un malheur qui lui assurera les sympathies du monde.

Le *Morning-Post* :

Nulle part la France ne retrouvera en ce jour plus de sympathie qu'en Angleterre. L'Angleterre désire voir en France un gouvernement stable basé sur l'appui du peuple et c'est ce que M. Carnot a donné à la France depuis son élection.

A la Chambre italienne

Rome, 25 juin.

A peine entré dans la salle des séances, M. Crispi a pris la parole et annoncé la nouvelle de l'assassinat de M. Carnot. La Chambre tout entière, vivement impressionnée, s'est levée. M. Biancheri, président de la Chambre, après avoir déclaré qu'il s'associait au deuil de la France, qu'il considère comme un deuil national, a proposé de lever la séance de ce matin et de cette après-midi. La Chambre portera le deuil pendant toute la session. Elle sera tendue de noir, conformément aux honneurs habituels pour la famille royale.

La Chambre charge à l'unanimité son président de faire part de ses sentiments au président de la Chambre française.

Les députés quittent la salle des séances en silence.

* * *

Le roi Humbert a télégraphié personnellement au gouvernement français et à Mme Carnot; M. Crispi en a fait autant.

Allemagne

L'empereur Guillaume a adressé la dépêche suivante à Mme Carnot :

Kiel, 25 juin, 10 h. matin.

Madame Carnot, Paris.

« L'impératrice et moi sommes profondément frappés de l'horrible nouvelle qui nous arrive de Lyon.

» Soyez persuadée, Madame, que toute notre sympathie et tous nos sentiments sont en ce moment avec vous et votre famille. Que Dieu vous donne les forces pour supporter ce coup terrible. Digne de son grand nom, M. Carnot est mort comme un soldat sur le champ de bataille.

» GUILLAUME. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 Juin

La durée des Garanties

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation Pelletan sur la durée des garanties d'intérêt de l'Orléans et du Midi.

L'orateur soutient cette thèse que dans l'interprétation des contrats il faut dégager d'abord l'intention des parties contractantes. Les conventions de 1883 sont un contrat passé entre les compagnies et les chambres.

M. de Ramel. — Et l'assemblée des actionnaires ? Je demande la parole.

M. Pelletan. — Depuis, la Chambre n'a plus été saisie de la question. Les conditions du contrat n'ont donc pas pu être modifiées. M. Raynal, en 1883, ne parla pas de prolongation éventuelle, de durée de la garantie. M. Rouvier, rapporteur, non plus.

M. Rouvier. — Il n'en a jamais été question dans la commission. Cette question n'a pas été soulevée. Sans quoi j'eusse manqué de bonne foi en le laissant ignorer à la Chambre.

M. Raynal. — Je tiens à faire par avance la même déclaration que M. Rouvier et aussi nettement que lui. (Très bien ! au centre.)

M. Pelletan. — Je suis heureux de ces affirmations.

M. Bischoffsheim. — J'estime, pour ma part, que la prolongation de la garantie fut votée jusqu'à la fin de la concession.

M. Louis Passy. — Je proteste contre cette sorte d'enquête instituée par M. Pelletan et qui peut influer sur la décision des juges. (Violentes protestations à l'extrême gauche; tumulte.)

M. Barthou, ministre des travaux publics.

Les Conventions de 1883 ont modifié les conditions de la garantie d'intérêt. Pour le Nord et le P.-L.-M. la date de 1914 a été maintenue comme date d'expiration de la garantie d'intérêt.

Pour l'Est et l'Ouest, elle a été prolongée jusqu'en 1934 et 1935 ; pour l'Orléans et le Midi, les textes ont donné lieu à des difficultés d'interprétation. Les Compagnies soutiennent que les garanties allaient jusqu'à l'expiration de la concession. L'Etat a toujours soutenu, au contraire, qu'elles expiraient en 1914.

La spéculation s'est emparée de l'incident qui a donné lieu à une campagne de presse abominable. On a cherché à jeter la panique dans la petite épargne. On s'est servi pour cela d'une certaine presse que je ne saurais trop blâmer. (Applaudissements).

La question a été portée devant la juridiction compétente. Le gouvernement fera valoir ses arguments devant elle. Il a fait savoir aux Compagnies que, sur leurs nouvelles obligations, il devait être fait mention de ce fait que la garantie de l'Etat cessera en 1914.

Je demande à la Chambre de ne pas manifester son sentiment, pour ne par influer sur les décisions de la justice. (Applaudissements).

M. Raynal. — Le débat soulevé ici, ne peut qu'éclairer le Conseil d'Etat. Mais j'estime comme le ministre qu'il faut lui laisser son indépendance, que la Chambre ne doit pas préjuger la question.

J'ai la conviction que dans vingt ans la garantie d'intérêt aura disparu ou sera atténuée. Le trafic finira par l'emporter.

A ceux qui prétendent qu'elle durera toujours, je répondrai : Exigez alors qu'on ne construise plus de lignes nouvelles. Encore une fois, pour revenir à l'objet de l'interpellation, rien dans la lettre, ni dans l'esprit des conventions ne permet de soutenir que la garantie d'intérêt a été prorogée. (Applaudissements sur quelques bancs.)

Si la garantie d'intérêt avait été donnée jusqu'à la fin de la concession, les Compagnies n'auraient plus eu d'intérêt à les faire. C'est pour cette raison que les auteurs des Conventions n'ont jamais voulu y inscrire cette clause. L'orateur, en terminant, déclare se consoler d'être l'auteur de ces Conventions que des sots ou des ignorants appellent « scélérates. » (Applaudissements.)

La clôture est prononcée par 343 voix contre 167.

Après un certain nombre de scrutins, l'ordre du jour pur et simple est repoussé par 413 voix contre 79, et l'ordre du jour de confiance de M. Bourgeois est voté par 365 voix contre 100.

INFORMATIONS

Le budget de 1895

On a distribué le projet de loi relatif aux contributions directes et aux taxes y assimilées de l'exercice 1895, présenté par le ministre des finances.

Ce projet reproduit les principales dispositions adoptées pour l'exercice courant.

Le total des contributions directes applicables aux dépenses générales de l'Etat en 1895 est évalué à la somme de 469 millions 681,494 francs. Les taxes assimilées aux contributions directes applicables aux dépenses générales de l'Etat sont évaluées à la somme de 35 millions 531, 530 fr.

Aux termes de l'article 4 du projet, il sera procédé par l'administration des contributions directes aux évaluations nécessaires pour transformer la contribution foncière des propriétés non bâties en un impôt sur le revenu net de cette propriété.

La commission extraparlementaire des finances

La commission extraparlementaire instituée au ministère des finances pour l'examen des divers systèmes d'impôt sur le revenu a tenu, vendredi, sa première réunion sous la présidence de M. Poincaré.

Le ministre des finances, en ouvrant la séance, a prononcé une courte allocution dans laquelle il a indiqué la tâche qui incombe à la commission. Il a ensuite exprimé l'espoir que l'œuvre de la commission serait terminée dans les délais voulus, de façon de permettre au gouvernement de présenter un projet de réforme au Parlement avant la fin de l'année.

Après l'allocution du ministre, une longue discussion générale s'est engagée. Elle sera poursuivie dans la prochaine séance.

Les Comédies de Turpin

On mande de Bruxelles au *Journal* :

« La *Gazette* publie une note dans laquelle elle raconte que Turpin est arrivé aujourd'hui à Bruxelles. Turpin aurait déclaré que, convaincu du mauvais vouloir du ministre de la guerre, il était décidé à exploiter son invention de n'importe quelle façon. Il y aurait eu, aujourd'hui, une conférence avec deux délégués du gouvernement autrichien, MM. de Selves et Wienner.

» Il aurait, d'autre part, repris les relations interrompues avec les capitalistes et serait décidé à donner son secret à la première puissance qui voudra traiter. »

Quelle comédie !

Paris, 23 juin.

D'après les renseignements pris à Bruxelles même et à la préfecture de police, on dément l'information qui a fait retourner Turpin à Bruxelles. Depuis une quinzaine de jours, Turpin n'a pas paru à l'hôtel du Grand-Monarque, à Bruxelles, où il a coutume de descendre.

Le service de la sûreté assure que Turpin est encore en France.

Les espions

Grenoble, 23 juin.

Hier, deux gendarmes se sont présentés au restaurant Balbot, à Eybens, pour perquisitionner dans la chambre de deux voyageurs descendus à l'hôtel. Ces deux individus, de nationalité allemande, ont été signalés comme espions par M. Ravanat, adjoint au Maire d'Eybens. Ils étaient arrivés dans cette commune depuis samedi dernier et s'occupaient à prendre le croquis de nos forts. Conduits par les gendarmes, ils ont été écroués, à six heures du soir, à la maison d'arrêt.

Les individus arrêtés sont les sieurs Hassig, âgé de 19 ans, originaire de Saint-Gall (Suisse), et Friedrich Vandschneider, âgé de 20 ans, né à Kiel (Prusse).

Un brave

Le général commandant en chef les troupes de l'Indo-Chine vient de citer à l'ordre du jour le soldat Jacques Haar, de la 3e compagnie du 2e bataillon du 10e régiment d'infanterie de marine pour le courage et le sang-froid qu'il a déployés dans la journée du 23 mars dernier, en luttant seul contre cinq Chinois, armés de sabres, qu'il a tués successivement à coup de fusils, bien qu'ayant été blessé lui-même par l'un d'eux dès le début.

Au Maroc

Tanger, 22 juin (source anglaise).

La politique du nouveau sultan est généralement approuvée et l'on pense qu'elle sera très ferme.

Le prince Mouley-Mohammed, qui a été mis en liberté sous la réserve d'une surveillance continue, a tenu à signer le premier l'adresse envoyée de Marrakech au nouveau sultan son frère, à la suite de la proclamation de son avènement.

Il y a eu quelques troubles ici parmi les Ma-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 46

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

V

Qui aurait reconnu dans cette femme à la chevelure sillonnée de nombreux fils d'argent, au visage émacié et portant les traces d'un pénible accablement, les traits de celle qui jadis était proclamée partout reine de beauté et dont le charme magnétique enivrait tous ceux qui l'approchaient.

Quiconque l'eût aperçue aujourd'hui sur le sofa où elle reposait en ce moment, les yeux voilés, les tempes creuses, et laissant saillir des veines d'un bleu foncé, la taille affaissée, les mains amaigries et diaphanes, se fût cru certainement en face de son fantôme.

Par quelle suite de déboires et d'amertumes était-elle donc déchue ainsi ? Quelles poignantes douleurs l'avaient donc terrassée ? Quelles tortures avaient donc brisé son âme et éteint la flamme de son regard ?

Hélas ! pour découvrir le secret de cette effrayante métamorphose, il eût fallu descendre au plus profond de son cœur, où le remords, ce spectre terrible, avait élu domicile à tout jamais.

Oui, le remords, qui, plus il était venu tard, plus fort s'était attaché à sa proie, plus cruellement la déchirait.

Un jour, après avoir été abreuvée pendant deux longues années de hontes et d'humiliations de toute sorte par ce misérable sans foi ni loi auquel elle s'était liée et dont elle n'avait pas tardé à connaître toutes les infâmies, sa conscience s'était enfin réveillée et lui avait montré, dans un sinistre horizon, tous les actes de sa vie passée, visions terribles qui soudain lui étaient apparue comme si on eût déchiré un voile devant elle.

Alors elle avait maudit sa folle passion pour le luxe qui lui avait fait dédaigner les caresses de son enfant, haïr l'honnête homme qui l'adorait, et contracter de nouveaux nœuds, escomptant la mort de cet infortuné dont, par surcroît de misères, elle avait appris la guérison et la sortie de Colney-Hatch.

Elle s'était amèrement repentie d'avoir délaissé cette existence toute de tendresse et d'amour, pour courir après une chimère qui l'avait menée vers un abîme sans fond et dont elle sentait le gouffre déjà sous ses pieds.

Maintenant elle ne voyait que trop que l'impasse ténébreuse où elle se trouvait était sans issue.

Car il fallait bien qu'elle s'avouât qu'elle était bigame.

Bigame, c'est-à-dire hors la loi, mise au ban de la société si on venait à apprendre son crime et surtout les circonstances dans lesquelles elle l'avait commis.

Et de plus, alors, non seulement répudiée par chacun, non seulement chassée honteusement comme une pestiférée, mais encore clouée au pilori par la justice des hommes dont les cachots l'attendaient.

Elle avait quelquefois songé à faire casser son mariage avec de Rosemonde, qu'elle savait avoir employé des moyens frauduleux pour devenir son mari, tels qu'usurpation de titres et fausse individualité, mais elle s'était toujours arrêtée devant l'aveu public de son infâmie.

Donc, d'un côté, une vie d'angoisses incessantes, la présence d'un être méprisable et dont elle devait supporter l'autorité, d'un autre les tribunaux, la réprobation universelle !...

Dans cette épouvantable alternative, elle avait fini par accepter la vie avec Rosemonde, dont elle était devenue le jouet, l'esclave, la créature, et qui la traînait après lui dans des orgies sans nom, au milieu d'un monde inavouable, gaspillant toute sa fortune dans une débauche continuelle.

A maintes reprises elle lui avait proposé une somme considérable, à condition qu'il consentit à s'éloigner, mais il avait refusé chaque fois, prétextant qu'il ne voulait pas se séparer d'une femme aussi charmante, dont la possession lui donnait un relief, un prestige qu'il n'aurait pas sans elle.

— Au surplus, avait-il ajouté certain jour, j'ai besoin de vous pour plus tard. Je mûris un vaste projet financier, dans l'exécution duquel vous me serez d'un grand secours, et qui nous rendra dix fois cette fortune que nous avons si fort ébréchée tous les deux.

La malheureuse femme était donc restée courbée sous ce joug de fer qui la meurtrissait et lui causait un supplice de tous les instants.

Et voilà pourquoi nous la retrouvons aujourd'hui flétrie, brisée, lasse de la vie, qu'elle ne porte plus que comme un lourd fardeau.

Près d'Angèle, mais un peu en arrière, dans un large fauteuil, se tenait le marquis, les pouces dans ses goussets et la considérant, un étrange sourire sur les lèvres.

Il venait seulement d'entrer dans le boudoir de sa femme qui s'était à peine retournée pour le saluer.

Lui aussi, le brillant Rosemonde, était bien changé. Nous le savons, du reste, puisque nous avons déjà esquissé rapidement le nouvel aspect de sa personne, au moment où il stationnait dans son landau, au coin de la rue de Grammont.

Toutefois, il nous faut ajouter un dernier détail pour compléter l'ensemble de sa physionomie : c'est qu'il a le cheveu rare, rarissime même, au point de ne plus posséder que la couronne de moine comme on dit. Ce qui paraît ne pas trop lui déplaire, eu égard à ses récentes fonctions.

— Eh quoi ! chère Angèle, dit-il, rompant enfin le silence qui durait déjà depuis quelques minutes, c'est ainsi que vous me savez gré de vous avoir préparé ce joli nid ?... Voilà tantôt quarante-huit heures que vous êtes arrivée et vous ne m'avez pas adressé le plus petit compliment à ce

rocains fanatiques, sur le bruit que des chrétiens ont débarqué à Arvila.

La cause de cette excitation est due à ce que le croiseur espagnol *Isla-de-Luzon*, passant devant Arvila, avait envoyé un bateau chercher de l'eau et des vivres.

La ville est très rarement en effet visitée par les navires étrangers.

Tanger, 23 juin (source anglaise).

Mouley-Dris-ben-Adil-el-Hadji, chef de la mosquée principale de Mouley-Dris, est parti de Fez pour aller à Rabat présenter ses hommages et donner sa bénédiction au nouveau sultan. Son adhésion a une grande importance.

Le sultan, qui doit partir demain de Rabat pour Fez, paraîtra d'abord à Méquinez.

Dahomey

L'officiel publie le rapport adressé au président de la République par le ministre des colonies, suivi d'un décret réglant l'organisation et l'administration du Dahomey et dépendances, qui est formé par l'ensemble des possessions françaises de la côte occidentale d'Afrique, situées sur la côte des Esclaves, entre la colonie anglaise de Lagos à l'Est et le Togo allemand à l'Ouest.

M. Victor-Marie-Louis Ballot, gouverneur de troisième classe des colonies, chargé des fonctions de lieutenant gouverneur des établissements français du Bénin, a été nommé gouverneur du Dahomey et dépendances.

Un scandale à la cour d'Allemagne

Paris, 23 juin.

On mande de Berlin au *Matin :*

Dans les cercles de la cour, l'arrestation du maître des cérémonies, M. Lebretch de Kotze, a produit une vive émotion. Depuis près de quatre ans, l'aristocratie berlinoise était poursuivie de lettres et cartes anonymes qui contenaient les pires diffamations.

Les recherches pour en trouver l'auteur étaient jusqu'ici demeurées sans résultat. Maintenant, on a les plus sérieuses raisons de croire que M. de Kolze en était l'auteur. Il est rentré à Berlin à la fin de la semaine dernière pour remplir ses fonctions à la fête de la pose de la première pierre de la cathédrale. Mais il n'a pas assisté à cette fête. Il a été arrêté dans la journée de dimanche par le chef du cabinet militaire, le général d'infanterie de Hahuke, et incarcéré à la prison militaire.

M. de Kotze avait servi au 1er régiment des uhlans de la garde qu'il avait quitté en 1884 avec le grade de capitaine ; mais il appartient encore à la réserve. Il est âgé d'une quarantaine d'années. Il jouissait d'une grande fortune, menait ici, en hiver, un grand train de maison et montrait une grande cordialité. Ses amis laissent entendre que si les accusations portées contre lui sont fondées, cela tient à des causes mentales. Le père de M. de Kotze est encore dans une maison de fous.

Le *Petit Journal*, de Berlin, dit à propos de l'arrestation du maître des cérémonies de Kotze, qu'après que M. de Kotze eut été emprisonné, à un moment et dans des conditions qui ne permettent pas de considérer comme possible une rédaction antérieure, quatre lettres anonymes du même caractère et de la même écriture sont parvenues récemment à des personnes appartenant à la société de la cour. Plus de quatre cent lettres adressées à M. de Kotze se trouvent dans les mains de la justice.

Berlin, 23 juin.

Sur l'ordre de l'empereur, M. de Kotze, grand-maître des cérémonies de la cour, a été mis hier en état d'arrestation et incarcéré à la prison militaire. Il est accusé d'avoir, depuis plusieurs années, envoyé des lettres anonymes menaçantes à de haut personnages de la cour, voire même aux membres de la famille impériale.

Le monde de la cour est partagé en deux camps : les uns croient M. de Kotze coupable ; les autres jurent qu'il est innocent. Mme de Kotze a fait remettre une supplique avant son départ pour Kiel.

Jusqu'à présent l'enquête a établi que l'auteur des lettres anonymes était absolument initié aux secrets intimes de la cour, comme le prouve le fait suivant :

Le comte de Hohenau, un de ceux que l'auteur des lettres anonymes a traînés dans la boue, demanda à l'empereur de le changer de garnison. Le matin de la dernière grande revue, le comte reçut une nouvelle lettre anonyme dans laquelle on lui disait : « Tu auras beau t'enfuir en Hanovre, je ne te lâcherai pas ! »

Après la revue, l'empereur annonça au comte qu'il avait fait droit à sa demande et qu'il le nommait au commandement d'un régiment à Hanovre. Le comte de Hohenau resta abasourdi. L'empereur lui demanda la cause de son trouble. Le comte remit alors à l'empereur la lettre qu'il avait reçue le matin.

Chemin de fer transpyrénéen

On affirme que le chemin de fer de la Noguera-Pallaresa va être sous peu autorisé par le ministre de la guerre. Il est déjà approuvé par celui des travaux publics. Il doit aboutir à Saint-Girons (Ariège.)

Les Fêtes de Hoche

Samedi ont commencé, à Versailles, les fêtes de l'anniversaire de Hoche. Le soir a eu lieu à l'hôtel des Réservoirs le banquet officiel présidé par le maire de Versailles. Au dessert, M. Lourties, ministre du commerce, a prononcé un discours après lequel il a bu à la mémoire du grand citoyen Lazare Hoche et au souvenir du grand patriote Gambetta qui, aux jours des épreuves nationales, ont incarné l'âme de la patrie.

A la Chambre italienne

M. Imbriani, s'adressant au président, dit que demain sera le 35e anniversaire du jour où, sur le même champ de bataille, Italiens et Français versèrent leur sang pour le plus noble idéal, celui de la nationalité.

La Chambre célèbrera certainement le souvenir de l'Union latine, si noblement cimentée à cette époque.

Le président répond : « Vous pouvez être sûr, monsieur Imbriani, que la Chambre partage vos sentiments ; qu'elle aussi est d'avis d'envoyer un salut à ceux qui sont morts sur les champs de bataille de San-Martino et Solférino, afin de témoigner nos sentiments d'affection continuelle à la nation qui, en cette occasion, a combattu avec nos frères, et pour rappeler avec gratitude et vénération la mémoire du père de la patrie, Victor-Emmanuel ». (Très-bien ! Vifs applaudissements).

M. Imbriani a posé également une question sur l'expulsion de la famille de Felice de Palerme. M. Imbriani, déplorant que l'on persécute la fille de de Felice, s'est écrié, tourné du côté de M. Crispi : « Rappelez-vous que, vous aussi, vous avez une fille ! »

Le président du conseil, négligemment. a répondu : « C'est la fille d'un vulgaire malfaiteur ! »

Ces mots ont déchaîné une véritable tempête.

M. Imbriani et le groupe socialiste se sont écriés : « Retirez ces paroles ! »

L'incident n'a pas eu de suite.

Plus tard, M. Imbriani, ayant blâmé les ministres de n'avoir pas conseillé au roi de faire des sacrifices sur sa liste civile, a été rappelé à l'ordre.

Enfin, M. Narducci, qui doit 3 millions à la Banque romaine, votait en faveur du gouvernement lorsque toute l'extrême gauche s'est levée en criant : « A la porte, le voleur ! Sortez du Parlement ! »

Le tumulte a duré plusieurs minutes. Quand on a procédé au contre-appel, M. Narducci avait disparu.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

L'Assassinat de M. Carnot

Lundi matin, à la première heure, l'affreuse nouvelle parvenue à Cahors, a été accueillie d'abord avec incrédulité. La consternation a régné partout lorsqu'on n'a plus pu douter de la réalité.

Immédiatement les drapeaux ont été mis en berne et couverts de crêpes sur les édifices publics. Les troupes ont été consignées, et des registres, ouverts à la préfecture et à la mairie, se couvrent, depuis hier, de signatures.

Cahors est triste et digne comme il convient à cette heure de deuil si imprévu.

On était heureux de lire les détails des grandioses fêtes données par Lyon au président de la République, et il a fallu qu'un étranger vienne jeter la désolation au milieu de la joie publique.

Complots contre le Czar, attentat contre Crispi, assassinat du Président de la République française, voilà le spectacle lamentable que présente en ce moment le monde civilisé.

* * *

L'administration du lycée et le conseil municipal ont adressé à Mme Carnot des lettres de condoléances.

Au Palais

Le tribunal a levé son audience du 25 juin en signe de deuil, sur les réquisitions de M. le procureur de la République.

M. Arnault, juge plus ancien, qui présidait l'audience, a prononcé les paroles suivantes :

« En présence du coup terrible qui frappe la France dans la personne du chef de l'Etat, et au milieu de la consternation qui remplit tous les cœurs, il n'est ni convenable ni possible que les travaux du tribunal suivent leur cours accoutumé.

» Je déclare l'audience levée en signe de deuil. »

Association des anciens élèves du lycée Gambetta

Le banquet de l'association des anciens élèves du lycée Gambetta n'aura pas lieu, à cause du deuil national, provoqué par la mort de M. Carnot. Mais l'assemblée générale sera toujours tenue à l'heure indiquée : samedi 6 heures du soir, dans la salle de MM. les professeurs.

Lycée Gambetta

La question de la restauration du lycée Gambetta vient de faire un pas. Voici la lettre adressée par le ministre de l'instruction publique, à M. le recteur à la date du 20 juin :

Monsieur le Recteur,

En réponse à votre rapport du 14 juin, j'ai l'honneur de vous informer que le projet de restauration du Lycée de Cahors, a été examiné par la commission des bâtiments des lycées et collèges et approuvé par elle, sous réserve de quelques modifications de détail qui ne nécessiteront pas une nouvelle étude.

Les plans et devis sont actuellement soumis, pour révision, à M. le contrôleur des travaux, qui a été invité à me les renvoyer d'urgence avec ses observations.

Dès que ces documents me seront parvenus, je m'enpresserai, conformément à votre désir, de vous les transmettre, afin que les travaux puissent être commencés le plus tôt possible.

Veuillez, je vous prie, notifier ces dispositions à M. le proviseur et le charger d'en donner avis à M. le Maire de Cahors.

Recevez, Monsieur le Recteur, etc.

Pour le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Le Directeur de l'Enseignement secondaire,

Signé : RABIER.

Nous ne saurions trop féliciter M. Souquet, proviseur du Lycée Gambetta, des efforts constants qu'il fait pour arriver à la réalisation d'un projet si utile.

Société des Agriculteurs de France

Voici les récompenses qui ont été décernées par la Société des Agriculteurs de France, à l'occasion du Concours régional de Cahors :

1° Un objet d'art et un diplôme d'honneur à la meilleure famille agricole du département, M. ESTAY Jean, métayer à Blanat, commune de Roc-Amadour ;

2° Médaille d'or pour la culture du tabac, M. Bach Jean, à Marcillac ;

3° Médaille d'or pour la reconstitution des vignes, Mme veuve Roques, château de Lavaur, commune de Soturac.

Récompenses spéciales aux instituteurs :

Médaille de vermeil à M. Meulet, instituteur public à Carlucet, canton de Gramat.

Médaille de vermeil, M. Jamon (en religion frère Aristide), instituteur à Labastide-Murat.

Médaille d'argent grand module, M. Linol Jean, instituteur à Gourdon.

Médaille d'argent, M. Lacam Marcelin, instituteur à Tauriac, canton de Bretenoux.

Médaille d'argent, M. Frézals Joseph, instituteur à Bagat, canton de Montcuq.

Mairie de Cahors

Le maire de Cahors a l'honneur d'informer les jeunes filles de la Commune, qui désirent concourir comme Rosières, pour bénéficier de la dot à prendre sur la fondation établie par M. Valette Armand, en commémoration de la journée du 14 juillet 1789, que leurs demandes doivent être déposées au secrétariat de la mairie *le 30 juin au plus tard* et non le 5 juillet, par suite du délai légal des publications de mariage.

---

sujet ! En vérité vous devenez d'un difficile !... Regretteriez-vous votre appartement du Corso ?

— Qu'importe, monsieur, répondit Angèle d'une voix ennuyée, être ici ou ailleurs, n'est-ce pas pour moi la même chose ?

— Oh ! oh ! je vois que vous êtes dans un de vos moments d'humeur sombre.

— Je n'ai pas le loisir d'avoir des moments d'humeur sombre, monsieur, vous savez bien que maintenant ma vie tout entière n'est plus que ténèbres.

— Je sais, en effet, qu'il y a beaucoup d'obscurité dans votre existence, répliqua le marquis d'un ton légèrement railleur et en soulignant le mot « obscurité », mais je ne pensais pas qu'elle fût si noire que cela !

A ce sous entondu, Angèle détourna vivement la tête et lança à son mari un regard qui le fit frissonner malgré lui, tellement il y sentit de haine.

— Peste ! madame, continua-t-il, vos yeux ont une éloquence sans pareille et, s'ils eussent été deux stylets, mon compte était réglé. C'est, vous l'avouerez cependant, bien mal recevoir le messager d'une bonne nouvelle. Moi qui me flattais par là de mériter vos bonnes grâces...

Il y eut un silence.

— Eh bien, vous ne me la demandez pas, cette nouvelle ?... Non ?... Vous avez tort, car elle a lieu de vous intéresser. Enfin je suis bon prince et je vais vous l'apprendre tout de même.

Puis, d'un ton où perçait une ironie méchante :

— J'ai l'honneur et l'avantage de vous informer, marquise de Santavilla, que l'édifice qui comprend « la Banque du Pèlerin » et ce pavillon a été élevé par le célèbre architecte... Peson.

En entendant prononcer ce nom, Angèle, comme si elle eût été touchée par une étincelle électrique, sursauta violemment, puis, se levant d'une seule pièce, elle fit face au marquis et plongea ses yeux dans les siens, semblant lui demander ce qu'il avait voulu dire.

Mais lui, sans prêter attention à la singulière attitude de sa femme, reprit toujours gouailleur.

— Je ne puis, réellement, madame, que vous féliciter du choix de... mon prédécesseur, car c'est un bien grand artiste, dont le nom, à l'heure présente se trouve dans toutes les bouches, accompagné des épithètes les plus louangeuses. Aussi me suis-je fait un devoir, dès que j'ai su que c'était lui l'auteur de ces deux chefs-d'œuvre, de venir immédiatement vous en instruire. Vous ne pouvez je pense, que me remercier de cette attention délicate.

— Pierre Beson... avez-vous prononcé ? articula enfin Angèle, en saccadant ces deux mots d'une voix émue.

— Oui, Pierre Beson, vous avez bien entendu.

— Ainsi, Pierre est à Paris... près de moi !... dit Angèle comme à elle-même.

— Naturellement, puisque je vous annonce qu'il est notre architecte.

— Pierre !... Pierre !... répète la marquise, semblant étonnée de la consonnance de ses deux syllabes que ses lèvres murmurent à plusieurs reprises.

— Diantre, madame, cette nouvelle vous émeut grandement, autant que je puis m'en apercevoir. J'avoue du reste que moi-même lorsque j'ai lu hier ce nom sur la façade de notre établissement où il venait d'être gravé, j'ai été tant soit peu interloqué. J'étais si loin de songer à le rencontrer chez nous !

— Pierre ici... lui !... continue à murmurer Angèle, sans se préoccuper de ce que dit le marquis, absorbée qu'elle est dans un monde de pensées qui soudain viennent de surgir dans son esprit terrifié.

— Hein ! vous ne vous attendiez guère à cela, je suppose ?

— Pierre ! se dit encore la marquise d'une voix profonde.

Puis, tout à coup, tombant sur le sofa, la tête enfouie dans les coussins, en même temps qu'un flot de larmes inonde son visage :

— Oh ! Pierre !... Pierre ! s'écrie-t-elle avec un accent déchirant ?

— Ah ! bien, exclame la marquis, feignant de de se tromper sur l'émotion de sa femme, si j'avais su ainsi exciter votre ressentiment et vous causer un tel chagrin. je me serais gardé, croyez-le, de vous faire cette confidence. Je pensais, au contraire, vous rendre toute joyeuse.

Puis, après un instant de silence durant lequel il a considéré Angèle d'un regard mauvais :

— Aussi, voilà ce que c'est que de ne pas prendre des précautions plus sérieuses. Au lieu d'ensevelir... ce fou dans une de ces maisons sûres et bien closes d'où l'on ne sort plus, cela vous eût été facile, moyennant finances, bien entendu, — vous le laissez entre les mains d'un brave et honnête docteur qui, à force de soins, parvient à le guérir et lui rendre la liberté. De sorte qu'au moment où vous vous y attendez le moins, comme aujourd'hui par exemple, vous apprenez tout à coup qu'il est bel et bien vivant et à deux pas de vous. C'est, j'en conviens, jouer de malheur. Moi, à votre place, puisqu'il paraît que le cerveau conserve toujours quelque vestige de la folie et que, tôt ou tard elle revient, je m'arrangerais de façon à provoquer une bonne petite crise et à faire, cette fois, séquestrer... l'importun pour le reste de ses jours. Cela vous ôterait désormais toute inquiétude et vous épargnerait des scènes pareilles à celle-ci.

A mesure que le marquis a parlé, Angèle a relevé la tête et peu à peu a fini par se dresser, puis s'est avancée lentement vers lui.

Sa figure est encore tout humide de larmes; mais le sang qui lui est monté aux joues, les vermillonnant aux pommettes, les sèche rapidement.

Elle est maintenant tout près de cet homme, le touchant presque.

Machinalement il s'est levé et à même fait deux pas en arrière, semblant se demander ce que signifie cet air tragique empreint sur les traits d'Angèle, si calme et si résignée d'habitude.

(*A suivre*).

PILULES GICQUEL, la Boîte 1f.50

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OCÉAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnerez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1° Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questambert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2° Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chambiet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36e année. — Sommaire du numéro du 23 juin 1894 :

Gravures : Paris : Garden Party à l'hôtel de la présidence de la Chambre. — Le monument de Barye, inauguré le 18 juin. — Départements: L'Ecole Saint-Cyr au camp de Châlons : Le nettoyage du canon. — Nettoyage de l'équipement. — Nettoyage des armes. — Le poste. — Les écuries. — Le pansage. — Le tir. — Maroc : Vues de Tanger et de Fez. — Portraits : S. M. Muley-Abdul-Azis, empereur du Maroc. — Le roi de Corée. — Houg-Houg-Ou. — Italie ; Rome : Attentat contre M. Crispi. — Belgique ; Bruxelles : Explosion de la rue Royale.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique par A. Boisard. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — Autour de la vélocipédie, par F. de Villemont. — Le Sport, par Archiduc. — Un assassin politique, par Félix Régamey. — Explication des gravures, Echecs, Récréations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, etc. — Nouvelle en cours de publication : Le point noir, par C. de la Miraudie. — En supplément : Rédemption, roman de M. G. Lenôtre, illustrations de M. P. Vidal.

Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1125e livraison (23 juin 1894). — Texte : Enfant perdu, par Gustave Toudouze. — L'effet des torpilles, par Daniel Bellet. — Pour un pinson, par A. Verley. — Le serment de Paul Marcorel, par H. Meyer. — Une boîte à transformations, par St-J. de l'Escap. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Le Blant.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire de la 1746e livraison (23 juin 1894). — Voyage à Madagascar, par M. le Dr Catat, ancien vice-président à Majunga, chargé de mission par le ministère de l'instruction publique. — Voyage exécuté de 1889 à 2891. — Texte et dessins inédits. — Quinze dessins de Bazin, Boudier, Privat, Devos, Berg, Taylor, Faucher-Gudin, Rousseau, G. Vuillier, Gotorbe et une carte. — Chaque numéro, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET Cie
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été juqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'*essai* pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et *en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.*

Prix pour les départements : 1re édition : 3 mios, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois. 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

M. J. MAUREL

MÉDECIN-DENTISTE

SYSTÈME AMÉRICAIN

Rue du Lycée, No 2, CAHORS

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une **MAISON** située à Labéraudie

8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignement, s'adresser à Mme Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

ORFEVRERIE CHRISTOFLE

LA MARQUE DE FABRIQUE ci-contre et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

Seules garanties pour l'Acheteur

BAISSE DE L'ARGENT MÉTAL

Par suite de la nouvelle situation du marché de l'argent métal, nous avons opéré une

DIMINUTION DE PRIX

sur les articles les plus courants de notre fabrication.

CHRISTOFLE & Cie, à PARIS
56, Rue de Bondy.

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

Nos représentants à Cahors, sont **MM. Mandelli, père et fils** horl.-bijoutiers. — *Envoi franco du Catalogue.*

DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations **gratuites** par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8f en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS.

(*Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime*) Ce

BUREAUX 5, Bd Montmartre, Paris (*Téléphone*).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, *5, Boulevard Montmartre, Paris* et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Etranger.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de payement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

16, Rue de la Liberté, Cahors

PLUS DE FEU

70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL

CORMIER et PÉRON, *CHATEAUROUX (Indre)*

Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc., etc., **5 francs.**

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au *Siège de l'immeuble* ou au *Bureau du Journal.*

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Peinture
Vitrerie
Faux bois
Marbre

Papiers peints en tous genres
Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.